

du Sud. Elle constitue l'exemple le plus frappant, aujourd'hui, de ce qui peut se produire dans un pays où les droits de l'homme sont systématiquement violés et bafoués. L'Afrique du Sud n'est pas le seul pays où existe une discrimination fondée sur la race; elle est encore plus loin d'être le seul pays qui nie à la grande majorité de ses citoyens le droit de participer au processus politique.

Mais elle est le seul pays où la discrimination raciale a été érigée en principe fondamental de la politique de l'Etat. Les violations des droits de l'homme sont inscrites dans la Constitution, et la majorité de la population est privée de ses droits politiques en raison de la couleur de sa peau. Nous sommes tous atterrés par les pertes de vies et le nombre de blessés, par les mesures répressives mises en oeuvre par les autorités, et par les pressions rigoureuses et impitoyables exercées à l'endroit de ceux qui militent contre l'apartheid.

Cette situation est d'autant plus déplorable et honteuse que ce pays riche, doté d'énormes ressources naturelles et humaines, pourrait fournir une grande contribution au continent dont il fait partie. Au contraire, il poursuit au-delà de ses frontières sa violation indéfendable des droits fondamentaux de l'homme.

Mais le monolithe sud-africain a été ébranlé. Les démonstrations, grèves et actes de résistance contre le régime sont généralisés. L'économie s'est révélé un moteur du changement. Une vague de retrait des investissements a déferlé, et les cours du rand ont chuté.

Les enseignements à tirer de cette situation sont clairs: 40 ans après l'entrée en vigueur de la Charte et 35 ans après la promulgation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'apartheid doit être démantelé. Il faut que soient intégralement mises en oeuvre des mesures donnant à tous les Sud-africains un statut égal dans leur pays.

Nous ne pouvons pas non plus faire abstraction de la Namibie. Non seulement l'Afrique du Sud occupe-t-elle ce territoire en violation grossière des vœux des Nations Unies et du droit international, et utilise-t-elle ce territoire comme tremplin pour ses attaques contre ses voisins, mais elle perpétue ses pratiques d'oppression dans cette nation en gestation. La communauté internationale ne peut pas tolérer un tel mépris et la poursuite d'un tel déni de justice. La communauté des nations doit continuer d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'elle modifie ses politiques répréhensibles.